

Au temps du Consulat.

Le conseil des Anciens décrète le transfert des chambres à Saint-Cloud et charge Bonaparte de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale. Le lendemain, les Anciens et quelques membres des Cinq-Cents décident une révision de la constitution et désignent trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Ducos. Le projet établi inspire la Constitution de l'An VIII, proclamée en décembre.

Le pouvoir exécutif appartient à trois consuls dont deux sont réduits au rôle de conseillers. Bonaparte, Premier consul, promulgue les lois, nomme et révoque ministres, fonctionnaires et ambassadeurs. Quatre assemblées se partagent le législatif. Le Sénat, présidé par Sieyès, désigne, sur des listes de notabilités élues, les cent membres du Tribunal qui discute les lois sans les voter et les trois cents membres du Corps législatif qui vote sans discuter. L'initiative des lois appartient au gouvernement qui confie leur préparation au Conseil d'État dont les membres sont nommés par le Premier consul.

George Morland, toujours menacé par ses créanciers, s'est réfugié dans le cottage d'un ami près de Cowes, dans l'île de Wight, en 1799. Son retour à Londres au début de l'année **1800** est rapidement suivi de son incarcération dans la prison pour dettes.

André Vincent fut un élève de Vien. Il expose au Salon à Paris, de 1777 à 1801. Peintre, professeur de dessin à l'école Polytechnique ... il forma de nombreux élèves dont Mérimée. Parmi ses œuvres, on trouve, à Versailles, *Antoine Chaumont de la Galaizière* (! 1734), *chancelier de Lorraine* et *Antoine Chaumont de la Galaizière, président de la cour à Nancy*.

Une nouvelle organisation de la répartition des impôts permet d'alléger le système fiscal. Sous l'impulsion de Gaudin, ministre qui réorganise les Finances (et crée le cadastre), la remise en équilibre du budget et la restauration du crédit sont choses faites après la fondation de la *Banque de France* le 13 février 1800.

Michel Moulin reçoit depuis l'Angleterre des instructions du comte de Frotté pour réorganiser les troupes de chouans et s'approvisionner en armes et en munitions. Frotté revient en Normandie pour reprendre son commandement. Après de nouveaux combats, il est traîtreusement arrêté et fusillé en février 1800. *Michelot* ne cessera vraiment la lutte qu'en 1815. A la Restauration, il sera nommé colonel et bientôt mis à la retraite. Retiré à Caen, il y rédigea ses *Mémoires* et y mourra en 1840.

Les proscrits sont rappelés, la liste des émigrés est close, la chouannerie, étouffée dès les premiers mois de l'année, et la lutte contre le brigandage, vigoureusement entreprise.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 fév.) met en place une administration régionale et locale basée sur la centralisation. Chaque circonscription administrative est sous la coupe d'un délégué du gouvernement, préfet, sous-préfet, maire, nommés par le Premier consul et respectivement assistés de trois conseils, général, d'arrondissement et municipal. Après cette réorganisation, **Hubert Demeulant** est-il encore maire de Beautor ?

La réforme judiciaire du 27 ventôse (18 mars) remplace les juges élus par des magistrats nommés par l'exécutif et coiffe l'ensemble des juridictions par un Tribunal de cassation ...

Bonaparte s'est attribué l'essentiel du pouvoir mais ceux qui souhaitent ordre et stabilité sont satisfaits. Des acquis importants de la Révolution sont consolidés : abolition des privilèges, égalité devant l'impôt, organisation administrative en départements, arrondissements, cantons et communes, garantie de la propriété des biens nationaux acquis ... Il reste à rétablir la paix religieuse et à arrêter la guerre à l'extérieur.

Bonaparte retourne en Italie, s'empare de la Lombardie et remporte, grâce à Desaix qui y laisse la vie, la bataille de Marengo le 14 juin.

En Bavière, Moreau est victorieux de l'archiduc Jean à Hohenlinden le 3 décembre. Cette défaite pousse l'Autriche à signer, le 9 février **1801** à Lunéville, un traité confirmant celui de Campoformio.

Théodore Meulan quitte la Cavalerie et entre au 5^e régiment de Dragons comme sous-lieutenant le 18 janvier 1801. Selon *l'Historique du Prytanée*, il est maréchal des logis en pied au 5^e Régiment de Dragons le 22 mars 1801, sous-lieutenant le 24 août 1801. Il fait campagne au Portugal.

Ursule Brigitte Marie (^b Douai 25 sept.1782), fille de Philippe **Antoine Merlin**, conseiller d'État, et de Brigitte Jeanne Joséphine **Dumonceaux**, divorcée de Charles Léonard **de Villoutreys**, épouse à Paris le 3 mai 1801 Alexandre Florent Joseph comte **d'Haubersart** (1771-1855), directeur de l'administration des domaines et de l'enregistrement du département de la Somme, pair de France, qui sera commandeur de la Légion d'honneur (D. du P., T. I p. 5).

Des négociations commencées en novembre aboutissent le 15 juillet à Paris à la signature par Joseph Bonaparte et le cardinal Consalvi d'une paix de compromis, le *Concordat*. L'Église de France revient à l'obédience de Rome. L'épiscopat royaliste est éliminé. Prélats et prêtres sont des salariés de l'État. Les biens confisqués du clergé sont définitivement garantis à leurs acquéreurs.

François Louis Morlant a passé ces trois années successivement aux armées du Danube et du Rhin. Il reçoit des galons de chef d'escadron le 19 fructidor an IX (6 sept.).

Pauline **de Meulan** publie un deuxième essai, *La chapelle d'Ayton*. Elle traduit des romans anglais. Ces romans, avec force événements et émotions, sont à la mode et la langue anglaise lui est aussi familière que la sienne propre. Shakespeare et Walter Scott sont, avec Molière, ses admirations littéraires, selon Sainte-Beuve. « Esprit fin et mordant, talent varié et souple », elle va collaborer sous divers pseudonymes au *Publiciste* que Suard vient de fonder et qui publie ses premiers articles.

Ce qui manque aux deux premiers ouvrages de Pauline de Meulan, « c'est ce talent créateur qui donne la vie aux personnages. La véritable supériorité de M^{elle} de Meulan n'était pas dans le domaine de l'invention, et le journalisme littéraire lui fournit une meilleure occasion de montrer ses éminentes facultés ».

L'Angleterre se résigne à traiter. A la paix d'Amiens le 25 mars **1802**, la France recouvre ses colonies dans les Antilles et aux Indes, mais la paix reste fragile.

Du 17 germinal an X (7 avril) chez Deloche, notaire, est déposée une procuration à **Melan**, employé chez le trésorier au gouvernement de Louis Jean Baptiste Armand (Étude XVI - Minutier central). Qui est ce Melan ?

La loi du 11 floréal (1^{er} mai) remplace les écoles centrales des départements par des lycées à la discipline militaire. Un décret crée la Légion d'honneur pour récompenser les services rendus à la Nation.

Bonaparte profite de ses succès pour renforcer son pouvoir et briser les oppositions. Il organise un plébiscite qui lui apporte un écrasant soutien. La Constitution de l'An VIII est révisée. Proclamé consul à vie, Bonaparte a aussi le droit de désigner son successeur. Le Tribunat, principal foyer d'opposition, est réduit de moitié alors que le Sénat a des pouvoirs renforcés. Le système électoral est modifié : les listes de notabilités sont remplacées par des collèges électoraux d'arrondissement et de département formés à partir des 600 citoyens les plus imposés du département. La propriété du sol donne indépendance, prestige et influence. On notera bientôt une forte présence de l'ancienne noblesse dans les tranches les plus élevées de la contribution foncière. Il y a donc réparation ou compensation des spoliations.

Les premiers articles de **Pauline** sont réimprimés vers 1802 en un petit volume *in.12* qui n'est pas mis en vente. Ils trouvent place dans les *Mélanges* que publie Suard à la même époque en cinq volumes selon Sainte-Beuve. Madame de Staël écrit à Suard : « J'ai lu avec un plaisir infini plusieurs morceaux de vos *Mélanges* et je n'ai pas besoin de vous dire à quelle distance je trouvais ceux signés **P.** de tous les autres. Mais dites-moi, je vous prie, si c'est **Mademoiselle de Meulan** qui a écrit le morceau sur Vauvenargues et celui sur le Tibet ... ».

Le général Charpentier acquiert l'ancienne propriété de Charles **Maunoury** et Sophie Madeleine Nicole **Meulan**, le *domaine d'Oigny*, en adjudication le 9 thermidor. Il y recevra, dit-on, l'empereur.

Le 16 fructidor an X (3 sept.), une procuration en blanc est donnée à **Pierre Prudent Meulan** (Étude X - Crobin, notaire - Minutier central). A quelle fin ?

Le 21 vendémiaire an XI (13 oct.), **François Louis Morlant** est affecté à la garde des

consuls qui deviendra plus tard *Garde impériale*.

« Le 3 frimaire an XI (24 nov.) » date l'extrait d'un avis de parents et du jugement d'homologation de cet avis à propos de Melan mineurs (Étude IX - Silly, notaire). Louise Victoire **Melan**, majeure, demeurant à Paris rue de Varenne, héritière en partie de **Michel Louis Melan**, son père, mais sous bénéfice d'inventaire ... laquelle a constitué pour son procureur le citoyen Abraham Alexandre Leloup, avoué près le Tribunal de 1^{ère} instance, demeurant rue Montmartre vis-à-vis celle des Vieux-Augustins, donne pouvoir de retirer des mains du citoyen Silly, notaire à Paris ... après décès de son père le 29 (le 13) août 1792 ... Fait le 24 frimaire an XI de la République française.

Par sa politique protectionniste, Bonaparte entend subordonner le commerce européen à l'économie française. Il met en danger l'économie britannique dont il taxe les produits.

L'échec de la République helvétique est patent. Bonaparte impose son arbitrage. La réorganisation de la Suisse par l'acte de médiation de janvier **1803** (fédéralisme restauré le 19 février) et de l'Allemagne, aussi sous l'égide de la France, inquiète les puissances.

A Beautor, **Hubert Demeulant** perd sa seconde femme, Marie Madeleine **Mayeux**, le 1^{er} pluviôse an XI (21 janv.).

L'article 4 de la loi du 11 germinal an XI (1^{er} mars) décide que toute personne qui aura quelque raison de changer de nom en adressera la demande motivée au gouvernement.

En avril, l'Angleterre exige la cession de Malte pour dix ans et l'évacuation de la Hollande par les Français. Elle offre de larges subsides aux adversaires du régime ...

Dès le début des troubles, des curieux d'Outre-Manche se sont précipités pour suivre les événements sur place. Déjà Arthur Young en 1787 ... mais son *Voyage en France* est de 1792. Bonaparte ordonne l'arrestation de tous les citoyens britanniques présents sur le sol français. Des Anglais seront ainsi retenus prisonniers à Verdun jusqu'en 1814 ...

Le Premier consul rétablit l'esclavage aux Antilles ce qui provoque un soulèvement mené par Toussaint Louverture. En mai, il vend la Louisiane aux États-Unis.

Nommé major le 31 janvier **1804**, **François Louis Morlant** sera affecté, sous les ordres du maréchal Soult, à l'armée des Côtes. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 26 mars et commandant le 15 juin.

Théodore Meulan est nommé lieutenant le 24 février.

La conspiration montée par Cadoudal et le comte d'Artois avec l'aide des généraux Moreau et Pichegru, est éventée en février. Bonaparte y répond en faisant enlever en territoire allemand Louis Antoine Henri, dernier Condé, duc d'Enghien, émigré depuis 1789. Transféré à Vincennes, le duc est fusillé (20-21 mars).

La promulgation du Code civil le 21 mars confirme la prééminence des notables. Libre concurrence et libre entreprise consacrent le libéralisme économique cher à la bourgeoisie.

La sœur cadette de Pauline **de Meulan**, Henriette, a épousé l'année précédente, Vincent **Dillon** (+ 1807). Celui-ci est-il un proche parent du général Arthur Dillon accusé de complot avec Lucile **Desmoulins** en 1794, ou de Théobald, comte de Dillon (° Dublin 1745), général irlandais au service de la France, assassiné près de Lille en 1792 par ses troupes qui le suspectaient de trahir ? La famille Dillon quitta probablement l'Angleterre à la suite de Jacques II (! 1688) parce qu'elle était catholique ... Le 30 mars 1804 naît Marguerite Andrée Eliza **Dillon**, nièce de Pauline.